

REPUBLIQUE FRANCAISE

dossier n° DP 039 471 14 K0023

Commune de Ruffey-sur-Seille

date de dépôt : 02 juillet 2014

demandeur : Monsieur GUYOT Grégory et
madame VITTOZ Bernadette

pour : l'isolation extérieure et remplacement
des menuiseries

adresse terrain : 130 rue du rafeur, à Ruffey-
sur-Seille (39140)

ARRÊTÉ
de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable
au nom de la commune de Ruffey-sur-Seille

Le maire de Ruffey-sur-Seille,

Vu la déclaration préalable présentée le 02 juillet 2014 par Monsieur GUYOT Grégory et madame VITTOZ Bernadette demeurant 130 rue du rafeur, Ruffey-sur-Seille (39140);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour l'isolation extérieure et remplacement des menuiseries ;
- sur un terrain situé, section YK n° 138, 130 rue du rafeur, à Ruffey-sur-Seille (39140) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols de la commune de RUFFEY-SUR-SEILLE approuvé le 25 février 2002, modifié les 16 décembre 2005 et 18 mars 2011, révision simplifiée du 31 mars 2006, et mis en révision le 10 mai 2011, zone UBi ;

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par la loi du 25 février 1943 sur les Monuments Historiques ;

Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 19/07/2014 ;

Considérant que le projet se situe dans le périmètre de protection de l'Eglise Saint-Aignan inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Considérant que le projet, en l'état, est de nature à affecter l'aspect de l'édifice dans le champ de visibilité duquel il se trouve, mais qu'il peut y être remédié ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France dans son avis annexé au présent arrêté.



Fait à ruffey-sur-Seille Le 25/07/14

Le maire,

Evelyne PETIT